

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 3 MARS 2020 - PLOUHINEC

ZSC Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées
ZPS Baie de Quiberon

COMPTE RENDU

Le mardi 3 mars 2020, s'est tenu une réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Massif dunaire Gâvres Quiberon et zones humides associées » et « Baie de Quiberon », à l'espace J.P Calloc'h de Plouhinec, sous la présidence de **M. LE FORMAL**, président du comité de pilotage.

ETAIENT PRESENTS :

Adrien LE FORMAL	:	Président du COPIL – Président du SMGSGQ
Laurène SIMON	:	Préfecture maritime de l'Atlantique
Anne-Sophie CAMBIER	:	Sous-préfecture du Morbihan
Virginie GUGUIN	:	Sous-préfecture du Morbihan
Gilles PAILLAT	:	DREAL Bretagne
Morgane REMAUD	:	Office Français de la Biodiversité
Anthony HAMEL	:	SMGSGQ
Christophe LE PIMPEC	:	SMGSGQ
Lucette GOSSELIN	:	SMGSGQ
Anne CORBE	:	CECLANT-PMRE Commandant zone Terre Nord Ouest
Yolaine BOUTEILLER	:	DDTM Morbihan
Matthieu COUTURIER	:	DDTM Morbihan
Laurent PERIGNON	:	Conseil départemental Morbihan
Jacky BLANCHARD	:	Base FUSCO
André COLAUTTI	:	Base FUSCO
Camille BLOT-ROUGEAUX	:	Conservatoire du littoral
Elsa GROUSSEAU	:	Conservatoire du littoral
Paul SANSOT	:	ONF
Emmanuel QUERE	:	Conservatoire Botanique National – Brest
Charlotte BADOUEL	:	Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud
Thierry SAIDI	:	DRJSCS
Sophie LECERF	:	CRPMEM Bretagne
Christian AMIEL	:	Comité départemental Tourisme Equestre de Morbihan
Sophie BAGNIOL	:	Comité départemental Tourisme Equestre de Morbihan
Alain BONNEC	:	Association Eau et Rivières de Bretagne
Jean-Eudes SIMON	:	Ligue de protection des oiseaux
Robert YERNIA	:	Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

EXCUSES :

Laura FILLINGER	:	DIRM NAMO
Nathalie QUETARD	:	Agence de l'Eau Loire Bretagne délégation Atlantique
Frédérique HUET	:	Lorient Agglomération
Typhaine DELATOCHE	:	Lorient Agglomération

Armelle NICOLAS	:	Lorient Agglomération
Philippe DEHAYE	:	DRJSCS
Yannick BARILLET	:	DRJSCS
Chrystelle LASSERON	:	Commune de Quiberon
Monique ORGEBIN	:	Commune de Riantec
Katia FAUCHOIX	:	Commune de Port-Louis
Elisabeth LE NAGARD	:	Commune de Port-Louis
Dominique RIGUIDEL	:	Commune d'Erdeven
G�rard PIERRE	:	Commune de Plouharnel

ANNEXE :

Diaporama de pr sentation de la r union

M. LE FORMAL introduit la r union du comit  de pilotage et pr sente LUCETTE GOSSELIN recrut e en septembre 2019 par le Syndicat Mixte du Grand Site G vres Quiberon, op rateur des sites Natura 2000, pour r aliser la mission d' valuation de la ZSC et d' laboration du nouveau document d'objectifs (ZSC + ZPS).

CHRISTOPHE LE PIMPEC pr sente l'ordre du jour. L'objet principal de la r union est de valider l' valuation du Document d'objectifs.

ORDRE DU JOUR :

- Rappels sur le document d'objectifs
- Pr sentation de la m thodologie d' valuation
- R sultats de l' valuation et perspectives
- Engagement de la proc dure d' laboration du nouveau Docob
- Pr sentation de l'appui technique de l'OFB
- Planning pr visionnel

1. RAPPELS SUR LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

CHRISTOPHE LE PIMPEC rappelle l'histoire des 25 ans d'actions engag es par le Syndicat Mixte du Grand Site G vres Quiberon.

Il explique l' troite articulation qu'il y a eu entre le DOCOB Natura 2000, les programmes OGS et le programme Life Nature qui ont permis de mettre en  uvre bon nombre d'actions de gestion et de pr servation des esp ces et habitats d'int r ts communautaires sur le site Natura 2000 « G vres Quiberon et zones humides associ es ».

L'ensemble de ces projets   « avantages r ciproques » a ainsi permis de progresser tant sur la gestion des usages que sur la gestion des milieux naturels et esp ces prot g es et s'est concr t s  par des campagnes de travaux importants (lin aires de canalisations significatifs, reculs de parkings, installations de portiques...) comme des interventions de g nie  cologique d'ampleur (r -ouvertures importantes de zones humides, op rations de lutte contre les esp ces invasives...).

Apr s tant d'ann es de mise en  uvre d'actions, qui se p rennisent au quotidien sur le terrain par le travail en r gie d'une  quipe permanente de gardes du littoral et d'un animateur Nature, il  tait n cessaire d'engager :

- une proc dure d' valuation de la port e de ces actions puis,
- l' laboration d'un nouveau Docob actualis  au regard des  volutions du site tant concernant les milieux naturels prot g s que les usages et modes de fr quentation du site.

Cette phase d' valuation / r vision a  t  engag e avec les services de l'Etat (DREAL, DDTM, PREMAR) en 2019 suite   l'obtention du Label Grand Site de France en d cembre 2018 et s'est mat rialis  par le recrutement de Lucette GOSSELIN engag e sur cette mission pour 2 ans au Syndicat Mixte depuis septembre 2019.

Christophe LE PIMPEC d crit ensuite la structuration du Document d'objectif de la ZSC « Massif dunaire G vres Quiberon et zones humides associ es », pr cisant que les 16

objectifs, articulés autour de 6 enjeux, se déclinent en un programme de mesures dense et très précis, ce qui a rendu l'évaluation particulièrement complexe et chronophage. Il passe ensuite la parole à Lucette GOSSELIN pour la présentation de la méthodologie et des résultats de l'évaluation du Docob.

2. LA METHODE D'EVALUATION

LUCETTE GOSSELIN présente la méthode d'évaluation. Elle précise que cette méthode a été élaborée en concertation avec les services de la DREAL, à partir de repères fournis par le Cerema pour évaluer les Documents d'objectifs Natura 2000. La méthode retenue permet une évaluation objective des 15 années d'actions engagées sur le site. Elle se décline en 4 phases avec une analyse de l'effectivité et une approche sur les notions d'efficacité et d'efficience. Elle explique qu'un important travail de compilation a été nécessaire et que ce travail a été synthétisé en 16 « fiches d'évaluation » (une par objectif) pour permettre une appropriation rapide des résultats. Elle précise que cette évaluation permet aussi l'analyse des manques et constitue donc un préalable à l'élaboration du nouveau Docob.

GILLES PAYAT complète en expliquant que la DREAL a sollicité le Cerema en 2015 pour accompagner les opérateurs dans la démarche d'évaluation de Docob et proposer des outils d'aide à la réalisation de ces évaluations. Ce travail a été expérimenté sur 2 sites Natura 2000. Il explique qu'au vu de l'historique et du contexte lourd de ce site, réaliser ce travail d'évaluation en amont semblait nécessaire et confirme donc l'approbation de la méthodologie par la DREAL.

LAURENT PERIGNON demande si une collecte de données sur la végétation et les espèces pour décrire la situation initiale du site et permettre une évaluation pertinente est envisagée.

GILLES PAYAT précise qu'un travail d'actualisation de la cartographie de la végétation va être réalisé. Il indique qu'il n'existe pas de méthode appropriée qui permet de prouver les effets d'une action sur l'évolution de la végétation. L'évaluation de l'état de conservation des habitats est par ailleurs étudiée par le Muséum d'Histoire Naturelle et le Conservatoire Botanique, prouvant que c'est un exercice complexe. Il précise qu'il existe tout de même des indicateurs qui permettent de réaliser ce travail d'évaluation même si l'exercice n'est pas parfait.

CHRISTOPHE LE PIMPEC indique que l'évaluation constitue la base de l'état des lieux-diagnostic du nouveau Docob et peut être considérée comme un « point zéro » au regard des données accumulées sur le site, même s'il est vrai qu'elles concernent particulièrement certaines espèces végétales et moins les habitats dans leur globalité. Cette évaluation permet de mettre en évidence le besoin d'établir, dans le prochain Docob, un dispositif qui permettrait une évaluation en continue permettant de réorienter les mesures au fur et à mesure. Il précise, qu'en concertation avec le Conservatoire Botanique et la DREAL, il a été décidé de réaliser l'évaluation du Docob avant l'actualisation cartographique des habitats du site et qu'elle serait réalisée au regard des données acquises par le syndicat dans le cadre de la mise en œuvre du Docob. Il complète en ajoutant que la révision cartographique des habitats sera certainement indiquée comme une action prioritaire dans le futur Docob fournissant ainsi des données permettant de faire cheminer les actions dans la vie du prochain Docob.

EMMANUEL QUERE confirme que la carte de végétation, datant du début des années 2000, est lacunaire et imprécise ce qui représente une difficulté pour évaluer l'état de conservation des habitats et apprécier l'efficacité des mesures de gestion.

CHRISTOPHE LE PIMPEC annonce la présentation des résultats de l'évaluation et précise qu'ils seront parfois très synthétisés, pour prioriser les temps d'échanges, dans la mesure où l'ensemble des éléments a été fourni en amont de cette rencontre.

3. RESULTATS DE L'EVALUATION ET PERSPECTIVES

LUCETTE GOSSELIN présente les résultats pour les différents objectifs de l'**ENJEU A** : Vers le maintien des habitats naturels. Elle précise que par volonté de synthèse, peu de données chiffrées, permettant de justifier la cote, sont inscrites dans le diaporama mais qu'un rapport d'évaluation complet sera transmis dans les prochaines semaines.

CHRISTOPHE LE PIMPEC explique que les objectifs ont été traités tels que formulés initialement dans le Docob. L'évolution du contexte et le développement de partenariats peut expliquer un déploiement différent de l'action, pouvant entraîner des résultats supérieurs à ceux recherchés initialement (Cf. A2 : Adapter les activités militaires aux objectifs Natura 2000)

ALAIN BONNEC se questionne sur les prélèvements de sables réalisés au niveau de la barre d'Étel pour alimenter les abords du plan d'eau d'Étel et certaines concessions ostréicoles sur la Ria d'Étel, et demande si des évaluations d'incidences sont bien mises en œuvre.

CHRISTOPHE LE PIMPEC confirme que des prélèvements de sables ont bien lieu, qu'ils sont soumis à évaluation d'incidences et que les structures concernées en tant qu'opérateurs Natura 2000 ainsi que les services de l'état sont consultés. En ce qui concerne le Syndicat Mixte du Grand Site Gâvres Quiberon, la demande de prélèvement de sable au Sémaphore pour combler la plage artificielle du Pradic a été autorisée suite à l'évaluation des incidences. Aucun impact sur le massif dunaire n'a été recensé. Il précise que les dépôts de sable réalisés sur la Ria d'Étel sont des dossiers suivis par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel car sur le site Natura 2000 de la Ria d'Étel.

M. LE FORMAL confirme que les procédures ont été respectées. Il ajoute qu'il existe un arrêté préfectoral qui autorise les ostréiculteurs à prélever régulièrement du sable sur la barre d'Étel pour alimenter les parcs et que pour les besoins ponctuels une demande auprès des services de l'Etat est nécessaire. Il explique que la concertation entre les différents services permet de trouver des consensus. Il informe par ailleurs du démarrage des travaux sur l'épi d'Étel cette semaine et se questionne sur leurs conséquences sur le littoral qui est soumis à une très forte érosion actuellement. Les dégâts sur certaines plages sont préoccupants et des travaux de réhabilitation sont à prévoir.

CHRISTOPHE LE PIMPEC ajoute qu'une étude, pilotée par Lorient agglomération, sur le transit sédimentaire entre la Rade de Lorient et l'entrée de la barre d'Étel est en cours et qu'elle permettra de fournir des indications sur le fonctionnement de cette cellule de sable.

CHARLOTTE BADOUEL confirme qu'un travail de concertation entre la profession ostréicole, les services de l'Etat et le SMRE sur le projet de prélèvement de sable pour les concessions a bien eu lieu et qu'une évaluation des incidences a été réalisée.

LUCETTE GOSSELIN poursuit la présentation des résultats de l'enjeu A.

CHRISTOPHE LE PIMPEC complète en précisant que le portage d'actions s'est accentué en priorité sur la frange littorale, via le programme Life Nature notamment, ce qui peut justifier les manques sur certains milieux et sur certains secteurs (Cf. A7 : Maintenir et gérer les fonds de baie, sur la commune de Carnac). Il précise que des actions complémentaires ont été réalisées dans le cadre des programmes « Opération Grand

Site », notamment sur la gestion des stationnements, mais qui ne sont pas directement en lien avec des habitats d'intérêt communautaire, influençant donc l'effectivité du Docob.

LUCETTE GOSSELIN explique que dans le rapport d'évaluation final seront annexés l'ensemble des tableurs qui permettent de justifier les différentes cotes, dans lesquels sont notifiés les autres contributions (propriétaires fonciers, associations...), mentionnées ou non initialement dans le Docob, et qui permettent d'atteindre l'objectif fixé.

PAUL SANSOT précise que l'Office National des Forêts travaille actuellement sur l'actualisation du plan de gestion des dunes domaniales de Plouharnel et qu'il est prévu d'y intégrer des actions pour lutter contre les problématiques énoncées. Il s'interroge sur les types de financement Natura 2000 qu'il sera possible de mobiliser pour mettre en place des travaux et confirme que l'ONF a la volonté de contrer l'avancée de pins et réhabiliter les secteurs de dunes dégradés.

EMMANUEL QUERE regrette que l'impact des actions sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ne ressorte pas clairement dans les fiches synthétiques d'évaluation. Tout en constatant qu'il est difficile de se baser sur la cartographie de la végétation existante pour évaluer cet état de conservation, il conseille de réaliser une appréciation de l'effet des actions sur les habitats concernés.

CHRISTOPHE LE PIMPEC confirme que cette analyse est difficile. Il ajoute qu'une prise de recul, avec les experts concernés, sera nécessaire pour évaluer cet état de conservation. Il rappelle que le Docob est organisé à une échelle géographique très précise rendant difficile l'évaluation de l'impact d'une action sur un habitat dans sa globalité.

LUCETTE GOSSELIN ajoute que pour l'actualisation du diagnostic du patrimoine naturel, cette évaluation de l'état de conservation des habitats devra être réalisée. La contribution des experts concernés sera alors indispensable.

YOLAINE BOUTEILLER demande si cet aspect a été pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de l'action.

LUCETTE GOSSELIN précise qu'effectivement l'évaluation n'a pas été réalisée par habitats d'intérêt communautaire mais par groupe de milieux, tel qu'organisé dans le Docob. Elle ajoute qu'un manque de données en interne ne permet pas d'analyser précisément cet aspect.

EMMANUEL QUERE souligne que les actions portées par le Syndicat Mixte, ont permis de maintenir voir de restaurer des habitats et regrette que ce travail ne ressorte pas suffisamment dans l'évaluation.

LUCETTE GOSSELIN propose que dans le rapport final d'évaluation la corrélation entre habitats d'intérêt communautaire et efficacité des actions soit notifiée de manière plus précise.

EMMANUEL QUERE note que l'analyse de la responsabilité biologique régionale est listée comme piste d'amélioration dans l'enjeu B pour les espèces végétales et animales mais n'est pas mentionnée pour les habitats malgré que le site ait une forte responsabilité sur cet aspect. Il ajoute qu'une hiérarchisation des enjeux liés au maintien des habitats sera nécessaire dans la phase d'élaboration du nouveau Docob.

ALAIN BONNEC souhaite préciser que toutes les anciennes décharges n'ont pas été réhabilitées. Au vu de l'importante quantité de déchets présente sur certains secteurs, historiquement le choix a été fait de ne pas évacuer ces dépôts et de les recouvrir de sable.

Aujourd'hui la végétation présente n'est pas forcément caractéristique de la dune grise. Il ajoute que des capteurs piézométriques y sont installés.

CHRISTOPHE LE PIMPEC explique que la réhabilitation de l'ensemble des décharges faisait l'objet d'une action spécifique dans le Life Nature. Même si plusieurs décharges ont été complètement réhabilitées il confirme qu'une décharge sur Erdeven a fait l'objet de travaux superficiels. L'analyse de la qualité de l'eau permettant de démontrer l'absence de risque de pollution, il avait été décidé, en concertation avec les services de l'Europe, de privilégier le maintien de l'habitat et d'éviter sa déstructuration. Il confirme que la situation n'est pas forcément satisfaisante en l'état mais qu'au regard des moyens à disposition, de nouvelles actions pourraient être envisagées.

M. LE FORMAL demande si les piézomètres sont relevés régulièrement.

CHRISTOPHE LE PIMPEC confirme que des séries de mesures ont été réalisées régulièrement. Les relevés ne montrant aucune variation de nappe pouvant générer des pollutions, ils ont été stoppés depuis quelques années. Il ajoute, qu'ils pourraient représenter une mesure de contrôle pour étayer le diagnostic de l'état initial du site.

THIERRY SAIDI questionne la mesure de l'efficacité et souhaite savoir si elle a été corrélée aux budgets ou aux dépenses d'investissements.

LUCETTE GOSSELIN répond que les moyens déployés ont été listés pour chaque action permettant ainsi de pondérer l'évaluation de l'efficacité. Elle précise que ces chiffres pourront être retrouvés dans les tableaux annexés au rapport final d'évaluation.

CHRISTOPHE LE PIMPEC ajoute que la particularité du site est la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions en régie grâce à l'équipe de gardes. Dans ce contexte, l'évaluation de l'efficacité est basée sur le temps de travail effectif ce qui complexifie l'exercice. Il précise qu'il s'agit bien d'une approche et non d'une analyse formelle.

THIERRY SAIDI demande si le public et les acteurs du site ont été consultés pour pondérer les résultats de cette évaluation

CHRISTOPHE LE PIMPEC explique qu'à ce stade, le travail est resté très technique et que seuls les propriétaires fonciers et les experts ont été consultés. Il précise que pour l'étape suivante qui permettra d'affiner les diagnostics, la concertation sera élargie à l'ensemble des partenaires.

LUCETTE GOSSELIN ajoute que la mise en place d'une enquête pour recueillir l'avis du grand public sur le site est une possibilité. Elle précise que dans le cadre de l'évaluation, une analyse la plus objective possible est recherchée mais que la construction du diagnostic se fera avec l'ensemble des acteurs du site.

PAUL SANSOT s'étonne que pour réaliser certains travaux de gestion des milieux sur les terrains de l'Office National des Forêts, une évaluation des incidences soit nécessaire alors qu'ils participent pleinement aux objectifs du Docob. Il demande si une simplification des démarches est possible pour permettre aux projets de se concrétiser.

CHRISTOPHE LE PIMPEC évoque la mise en place de chartes qui pourraient être instaurées avec les propriétaires fonciers et qui permettraient de cadrer les interventions en amont lorsque celles-ci sont en lien direct avec les prescriptions du Docob. Il précise que les propriétaires fonciers ont aussi leurs propres objectifs qui ne répondent pas toujours directement aux objectifs du Docob (création de parking...) et que dans ce cas, l'évaluation

des incidences est indispensable pour s'assurer de la préservation des habitats d'intérêt communautaire.

CAMILLE BLOT-ROUGEAUX ajoute que la construction du nouveau Docob pourrait permettre la mise en place d'une évaluation en continue du programme et ainsi moduler les actions au fur à mesure de l'évolution des opportunités sur le territoire. Il serait alors possible d'identifier un maître d'ouvrage en capacité de porter une action et de répondre à un objectif du Docob mais aussi à des objectifs plus larges de préservation de la biodiversité.

ROBERT YERMIA souhaite attirer l'attention sur l'oubli possible d'actions dans cette évaluation. Apporter de la culture environnementale aux opérateurs d'activités nautiques sur le territoire comme le fait le SMGSGQ depuis des années constitue, par exemple, une action à part entière mais dont les résultats sont plus difficiles à évaluer.

LUCETTE GOSSELIN apporte une lecture critique sur la construction du Docob et précise qu'aucune action propre à l'animation du réseau et au développement de partenariats n'est mentionnée dans le programme d'actions. Elle ajoute que même s'il représente le travail de fond de tout travail d'animation d'une démarche sur un territoire, il pourrait être intégré comme un enjeu transversal.

La présentation reprend sur les résultats pour l'**ENJEU B**.

ALAIN BONNEC se questionne sur la présence d'espèces animales invasives sur le site

CHRISTOPHE LE PIMPEC confirme la présence de Ragondin et de Vison d'Amérique mais explique que cet aspect sera à développer dans la cadre de la mise en place du nouveau Docob.

EMMANUEL QUERE souligne le travail remarquable réalisé par l'équipe du syndicat sur les suivis « Flore » et les actions de gestion et de conservation des espèces végétales patrimoniales et d'intérêt communautaire. Il ajoute que le site Gâvres-Quiberon est, avec celui de Belle-Île-en-Mer, le site qui regroupe le plus d'espèces végétales rares et menacées à l'échelle de la Bretagne, l'enjeu de conservation est donc fort.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise le travail de partenariat réalisé avec le Conservatoire Botanique et explique le déploiement de nombreuses actions de suivis des espèces menées depuis des années au regard de cet enjeu.

ALAIN BONNEC regrette l'arrêt des suivis réalisés par un réseau d'observateurs bénévoles.

EMMANUEL QUERE confirme le manque de temps du Conservatoire pour l'animation de ce réseau de bénévoles. Ce travail étant très chronophage pour les gardes, il ajoute qu'il sera possible de rediscuter de la place d'un réseau de bénévoles dans le suivi d'espèces.

CHRISTOPHE LE PIMPEC ajoute que lors du développement du SIG au sein du Syndicat, il a été constaté que les suivis bénévoles pouvaient induire des biais, rendre des jeux de données inexploitable et perturber les analyses par manque de rigueur dans les protocoles de relevés. Il a été alors décidé de « professionnaliser » les suivis. Il évoque la possibilité de mettre en place de nouveau ces suivis avec des bénévoles experts, apte à appliquer un protocole précis.

LUCETTE GOSSELIN complète en ajoutant qu'un réseau de bénévoles pourrait être déployé pour suivre d'autres espèces, qui par faute de temps, ne peuvent pas être suivi par l'équipe de gardes.

La présentation des résultats se poursuit avec l'**ENJEU C**

CHARLOTTE BADOUEL précise qu'une filière de recyclage des coquilles est en place grâce à un partenariat entre le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne-Sud, une association d'insertion professionnelle (Perlucine) et l'usine de Kervellerin de Cléguer. Elle ajoute que le CRC organise, avec différents syndicats ostréicoles du Morbihan, des nettoyages de plage au printemps, et que l'équipe technique du CRC réalise ponctuellement des interventions sur les plages pour analyser les échouages de matériels. Elle ajoute que le CRC développe aussi un partenariat avec une autre association professionnelle (Néo 56) pour réaliser des nettoyages sur la période hivernale, notamment sur les plages de la baie de Plouharnel-Carnac suite à une demande du syndicat ostréicole du secteur.

LUCETTE GOSSELIN confirme que ces informations seront ajoutées à l'analyse et viendront influencer la cote de l'évaluation.

La présentation des résultats reprend avec les **ENJEUX D**.

ALAIN BONNEC se questionne sur l'état des connaissances sur l'utilisation des pesticides sur les parcelles et l'impact sur le milieu naturel.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise que le syndicat n'a pas un rôle direct dans cette thématique. Il explique qu'un travail a été instauré avec les Syndicats de Bassins Versants au sein du COFIL spécifique Kervran/Kerzine, notamment sur la question de la qualité de l'eau.

La présentation des résultats se termine avec les **ENJEUX E** et **F** et le bilan général.

CHRISTOPHE LE PIMPEC tient à saluer la qualité du travail et l'implication de l'équipe de gardes et celui de l'animateur nature sur le terrain.

YOLAINE BOUTEILLER souligne ici l'importance de rapprocher l'impact de ces deux items à la conservation des habitats d'intérêts communautaires pour évaluer la contribution de ces actions transversales à l'atteinte des objectifs du site Natura 2000.

CHRISTOPHE LE PIMPEC précise que ces actions ont évidemment influencé la mise en œuvre de l'ensemble du Docob mais que leur portée est plus difficilement mesurable.

GILLES PAYAT propose d'intégrer aussi une réflexion sur la gouvernance du site dans ce travail d'évaluation, afin que la nouvelle équipe puisse s'organiser de la meilleure façon pour faire avancer le dossier Natura 2000 sur ce territoire. Il souligne la très belle réussite de l'action sur le site. Il propose que cette évaluation soit présentée à la nouvelle équipe du syndicat et aux élus du territoire pour une bonne appropriation des enjeux.

M. LE FORMAL propose la validation des résultats de l'évaluation. L'évaluation du Docob est validée par le comité de pilotage à l'unanimité.

4. ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU NOUVEAU DOCOB

LUCETTE GOSSELIN présente l'organisation du travail de mise à jour des diagnostics du patrimoine naturel et socio-économique, qui constitue l'étape suivante dans l'élaboration du nouveau Docob.

5. PRESENTATION DE L'APPUI TECHNIQUE DE L'OFB

MORGANE REMAUD présente l'Office Français de la Biodiversité et son appui technique dans l'élaboration du nouveau Docob pour la partie marine de la ZSC et pour la ZPS.

GILLES PAYAT précise qu'il s'agit bien d'un Docob unique, qui inclut les deux sites : la ZSC et la ZPS.

EMMANUEL QUERE s'interroge sur la possibilité de mettre en place un document unique de gestion, qui inclurait les prescriptions des plans de gestion des propriétaires fonciers.

GILLES PAYAT explique que lors de la dernière réunion du COPIL, il a été choisi de réaliser dans un premier temps un Docob qui intégrerait les enjeux de la ZPS Baie de Quiberon, avec la possibilité d'une évolution des prescriptions au fur et à mesure de l'acquisition de connaissances pour cette zone (Projet HARPEGE), mais précise que l'orientation peut encore évoluer. Il ajoute que le nouveau Docob devra, quel que soit le format validé, intégrer de manière très marquée les prescriptions des propriétaires fonciers.

CAMILLE BLOT-ROUGEAUX souligne que les plans de gestion propriétaires pourront intégrer les prescriptions du Docob et que le Syndicat doit se porter en coordinateur pour une cohérence globale de l'action. Elle insiste sur la nécessité de réfléchir à une gouvernance qui permettrait d'intégrer les différents enjeux (COPIL N2000, comité de gestion des sites du conservatoire...) Elle complète en précisant d'ailleurs que l'évaluation du Docob stricte peut être frustrante en l'état car elle ne couvre pas le reste des actions menées par le Syndicat avec les propriétaires fonciers, sur des questions autre que la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

6. PLANNING PREVISIONNEL

CHRISTOPHE LE PIMPEC présente le planning prévisionnel réajusté pour la suite des phases diagnostics et révision du Docob et précise que dans le même temps, le site reste en animation sur la base de la mise en œuvre des actions du Docob actuel.

M. LE FORMAL remercie chaleureusement les participants et ajoute avoir apprécié la richesse des échanges et l'implication des partenaires dans un esprit de dialogue constructif, à l'image de cette aventure en tant que Président du COPIL Natura 2000 depuis 2 mandats qu'il termine aujourd'hui avec ce dernier COPIL. Gilles PAILLAT, au nom de la DREAL et des services de l'Etat, remercie en retour M. LE FORMAL pour son implication et son intérêt pour cette démarche Natura 2000 durant ces nombreuses années.